

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le lundi, 2 décembre 2019, à compter de 20h20, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Yvan Côté, Éric Tessier, Jacques Mondou, Louis St-Germain, Jean Beaubien et Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2019-12-130

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Beaubien, appuyé par M. Yvan Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
 - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
 - 3.2 Rapport mensuel du maire
 - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
 - 3.4 Avis de motion et projet du règlement numéro 201-2019 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2020
 - 3.5 Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella pour l'année 2020
 - 3.6 Autorisation de modification au contrat de la direction générale
 - 3.7 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020
- 4- Hygiène du milieu
 - 4.1 Jeu d'eau - règlement sur l'eau potable
 - 4.2 Demande de nettoyage de cours d'eau - Décharge du Petit Lac
 - 4.3 Demande de nettoyage de cours d'eau - 2^e Décharge Sainte-Catherine Ouest
- 5- Urbanisme
 - 5.1 Autorisation d'embauche au poste d'urbanisme et d'inspecteur en environnement
M. Michel Bradner
 - 5.2 Signature de l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un inspecteur en urbanisme et en environnement
- 6- Sécurité publique
 - 6.1 Identification des priorités d'action 2020-2021
- 7- Santé
 - 7.1 Demande de participation financière - Coop de santé Shooner-Jauvin
- 8- Varia
- 9- Correspondance
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-131

2. Lecture et adoption du procès-verbal

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-132

3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 4 novembre 2019 au 2 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 46,599.48 \$ pour la période du 4 novembre 2019 au 2 décembre 2019.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Rapport mensuel du maire

Aucune mention spéciale à ce point

3.3 Rapport mensuel des conseillers

Aucune mention spéciale à ce point

Avis de motion

3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 201-2019 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Mondou qu'une copie du projet de règlement numéro 201-2019 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 a été déposée à chaque conseiller présent et sera adopté à une séance ultérieure.

2019-12-133

3.5 Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella pour l'année 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu d'adopter les augmentations de salaire suivantes :

Inspecteur municipal : une augmentation de 2 % plus les conditions prévues au contrat de travail;

Directrice générale : une augmentation de 2% du salaire plus les conditions prévues au contrat de travail;

Élus municipaux : une augmentation de 2% du salaire;

Responsable de l'entretien ménager : une augmentation de 2 % du salaire.

Allocation pour les frais de déplacement à 0.55 \$ du km pour l'ensemble des employés et élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-134

3.6 Autorisation de modification au contrat de la directrice générale

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

DE modifier le contrat de la directrice générale et d'autoriser un horaire de 36 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-135

3.7 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le calendrier des

séances ordinaires pour l'année 2020 aux dates suivantes :

Mardi le 14 janvier 2020
Lundi le 3 février 2020
Mardi le 10 mars 2020
Lundi le 6 avril 2019
Lundi le 4 mai 2020
Lundi le 1^{er} juin 2020
Lundi le 6 juillet 2020
Mardi le 11 août 2020
Mardi le 8 septembre 2020
Lundi le 5 octobre 2020
Lundi le 2 novembre 2020
Lundi le 7 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-136

4.1 Jeu d'eau - règlement sur l'eau potable

Considérant que le règlement sur l'utilisation de l'eau potable adopté par chacune des municipalités membres et clientes de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre doit être modifié avant le 1er septembre 2021.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Gérard-Majella modifie son règlement en remplacement l'article « Jeu d'eau » par celui-ci: *Tout jeu d'eau doit être muni d'un système de récupération et de filtration de l'eau utilisée à 100%. Tout jeu d'eau doit être muni d'un système de déclenchement sur appel. L'alimentation continue en eau potable est interdite.*

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-137

4.2 Demande d'aménagement du cours d'eau Décharge du Petit Lac

Considérant la demande de M. Paul-Émile Brouillard afin de procéder à des travaux d'entretien relativement au cours d'eau Décharge du Petit Lac sur le lot numéro 5019145;

Considérant le croquis remis par le demandeur;

Considérant que les demandes formelles d'intervention dans un cours d'eau doivent être acheminées à la MRC Pierre-de Saurel;

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu :
D'acheminer la demande à la MRC Pierre-de Saurel afin que les travaux soient effectués et que la répartition des travaux soit distribuée au bassin versant des lots visés par la demande.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-138

4.3 Demande de nettoyage du cours d'eau - 2^e Décharge Sainte-Catherine Ouest

Considérant la demande de M. Paul-Émile Brouillard afin de procéder à des travaux de nettoyage relativement au cours d'eau de la 2^e décharge Sainte-Catherine Ouest sur le lot numéro 5019109;

Considérant le croquis remis par le demandeur;

Considérant que les demandes formelles d'intervention dans un cours d'eau doivent être acheminées à la MRC Pierre-de Saurel;

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu :
D'acheminer la demande à la MRC Pierre-de Saurel afin que les travaux soient effectués et que la répartition des travaux soit distribuée au bassin versant des lots visés par la demande.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-139

5.1 Autorisation d'embauche au poste d'urbanisme et d'inspecteur en environnement M. Michel Bradner

Considérant l'entente avec la Firme en urbanisme GESTIM inc.;

Considérant que la Firme GESTIM inc. ne peut plus nous offrir de services par manque de personnel;

Considérant que la Municipalité de Yamaska a embauché M. Michel Bradner au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

Considérant l'entente de service proposé afin d'utiliser la même ressource selon nos besoins;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu :

Que le Conseil municipal autorise à titre d'officier désigné, M. Michel Bradner à appliquer tous les règlements municipaux d'urbanisme, de permis et inspection, notamment : l'application des règlements de zonage, lotissement, construction, les règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats, les règlements sur les PAE, PIA et sur les dérogations mineures, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements municipaux et au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Que le conseil municipal autorise M. Michel Bradner à appliquer également le règlement RM-2017 concernant la sécurité publique, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella contre tout contrevenant au règlement RM-2017.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-140

5.2 Signature de l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un inspecteur en urbanisme et en environnement

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER le maire, M. Georges-Henri Parenteau, et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un inspecteur en urbanisme et en environnement entre la Municipalité de Saint-Gérard-Majella et la Municipalité de Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-141

6.1 Identification des priorités d'action 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec consulte les municipalités afin de déterminer les priorités d'action du service de police sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu à l'unanimité :

QUE les priorités d'action pour la municipalité de St-Gérard-Majella pour l'année 2020-2021 soient établies comme suit :

- 1- Surveillance accrue de la vitesse;
- 2- Production de cannabis;
- 3- Méfaits, vols.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-142

7.1 Coopérative de Santé Solidarité Shooner-Jauvin - Appui conditionnel 2020

Considérant que la Coopérative de Santé Solidarité Shooner-Jauvin veut continuer ses activités et que quatre (4) résidents en médecine sont en processus de sélection pour venir pratiquer à la Coop vers la fin 2020 et le début de l'année 2021;

Considérant que le conseil municipal désire donner une dernière chance à la Coop en leur promettant de les soutenir financièrement en 2020, pour le même montant attribué en 2019, mais conditionnellement à l'arrivée d'au moins deux (2) médecins sur quatre (4);

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution :

Que le conseil municipal donne son accord concernant l'attribution du même montant qu'en 2019, mais pour 2020, à la condition que deux (2) nouveaux médecins pratiquent à la clinique.

Que le paiement sera octroyé seulement lorsque la condition exigée est remplie.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Aucune question

2019-12-143

10. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h55.

Adoptée à l'unanimité.

Georges-Henri Parenteau
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

M. Georges-Henri Parenteau, maire